

**La demande de passeport
est à déposer dans une MAIRIE
équipée d'une station biométrique**

*La liste des mairies équipées
d'une station de recueil
est au verso de ce document*

**La présence du demandeur est
requis à la fois au moment du dépôt
de la demande de passeport et lors
de la remise de ce passeport**

Pièces justificatives admises

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

de moins de 6 mois

- Certificat d'imposition ou de non imposition de l'année précédente
- Quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou portable
- Taxe d'habitation ou foncière, taxe sur les ordures ménagères
- Facture d'assurance maison
- Facture éditée sur internet

PIECES NON ADMISES :

Fiches de paie, relevés bancaires, assurance automobile, quittances de loyer émises par des particuliers.

JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL

- Carte nationale d'identité plastifiée (original + copie)
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation

Ou

- Copie intégrale de l'acte de mariage

**PAS DE GUICHET
D'ACCUEIL
EN PREFECTURE**

Flashez-moi avec l'application adéquate

*Pour faciliter vos
démarches administratives*

**www.cher.gouv.fr
www.service-public.fr
le 3939**



Pour votre démarche



*Demande de
passeport
biométrique*



Préfecture du Cher
Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18
www.cher.gouv.fr



PRÉFÈTE DU CHER



Documents à présenter pour vos démarches

Informations valables au 22 mars 2016 sous réserve de modifications ultérieures

PASSEPORT biométrique	Formulaire de demande CERFA complété, daté et signé	Justificatif d'état civil ou pièce d'identité - 3 mois	<u>Photos</u> en couleurs, récentes, identiques, de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni, format 3,5 x 4,5 cm	Justificatif récent et personnel de domicile <i>Adresse identique à celle portée dans le formulaire CERFA</i>	Déclaration de perte (délivré par la mairie) ou déclaration de vol (délivré par la gendarmerie ou le commissariat)	Timbre fiscal	Si votre situation a changé (mariage, ...): document officiel en attestant	Restitution de l'ancien passeport
Première demande	✓	Acte de naissance	1	✓		✓		
Renouvellement d'un passeport valide ou périmé	✓		1	✓		✓	✓	✓
Renouvellement d'un passeport en cas de vol ou de perte	✓	✓	1	✓	✓	✓	✓	
Passeport pour mineur	✓	La demande de passeport doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale). Cette personne doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un justificatif de sa qualité CNI obligatoire / livret de famille justifiant la situation familiale						

Cas particulier

Se renseigner

A la mairie où sera déposée la demande

DEMANDE de passeport

La demande de passeport biométrique doit être déposée dans l'une des mairies équipées d'une station de recueil : dans le Cher 12 communes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aubigny-sur-Nère | <input type="checkbox"/> Léré |
| <input type="checkbox"/> Bourges (3 stations de recueil) | <input type="checkbox"/> Lignières |
| <input type="checkbox"/> Chateauneuf sur Cher | <input type="checkbox"/> Mehun sur Yèvre |
| <input type="checkbox"/> Culan | <input type="checkbox"/> Saint-Amand-Montrond |
| <input type="checkbox"/> Dun sur Auron | <input type="checkbox"/> Sancergues |
| <input type="checkbox"/> La Guerche sur l'Aubois | <input type="checkbox"/> Vierzon. |

Aucune obligation de déposer sa demande dans son département de résidence

RETRAIT de passeport

Le demandeur doit le retirer en personne à la mairie de dépôt, après identification par empreintes digitales.

TIMBRE FISCAL

86 € pour un majeur

42 € pour un mineur de 15 ans et plus

17 € pour un mineur de moins de 15 ans

CAS DE GRATUITE DU PASSEPORT

Changement d'adresse

Veuvage

Mariage

Erreur imputable à l'administration